



Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°VO-2024/09

PROLONGATION FERMETURE PROVISOIRE DU TERRAIN MULTISPORTS Chef-Lieu

La Maire,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L 2212-1 et suivants ;
- **Vu** la loi du 02 mars 1982, N° 82.213 sur la décentralisation ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;
- **Vu** l'arrêté du Maire n° VO-2024/08 en date du 27 mars 2024 ;
- **Considérant** qu'il y a lieu d'interdire provisoirement l'accès au terrain multisports pendant les travaux de rénovation des équipements réalisés par l'entreprise JSM, agissant pour le compte de la commune ;
- **Considérant** qu'un délai supplémentaire est nécessaire pour la réalisation de ces travaux ;

ARRÊTE

Article 1 – Les prescriptions de l'arrêté municipal n° VO-2024/08 en date du 27 mars 2024, portant sur la fermeture du terrain multisports et ses abords durant les travaux de rénovation des équipements, sont prorogées jusqu'au **vendredi 26 avril 2024**.

Article 2 – La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE 2, place de Verdun – B.P. 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 -La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ANNECY MEYTHET,
- Monsieur le Responsable du Centre de Secours Principal d'EPAGNY METZ-TESSY,
- Entreprise JSM, 30 rue du Verger du Parc - 38080 L'ISLE D'ABEAU

Fait à CUVAT, le 10 avril 2024

LA MAIRE

Julie MONTCOUQUIOL

